

CANEX

États financiers consolidés

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de supervision et consultatif des Biens non publics des
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des **Économats des Forces canadiennes (« CANEX »)** et de leurs filiales (« l'organisation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2025, et l'état consolidé des résultats et du déficit et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisation au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers consolidés une opinion non modifiée en date du 24 septembre 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation et de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs), concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de l'organisation pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 4 décembre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



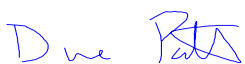
Bilan consolidé

Au 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2025 \$	2024 \$
Actifs		
À court terme		
Trésorerie	178	165
Débiteurs et montants à recevoir [note 3]	3 520	128
Stocks	21 784	20 151
Charges payées d'avance	1 027	996
Tranche à court terme des créances au titre de plans de crédit [note 4]	33 349	–
	59 858	21 440
Immobilisations corporelles [note 5]	25 848	26 909
Créances au titre de plans de crédit [note 4]	16 893	–
	102 599	48 349
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
À court terme		
Montant à verser au Fonds central des Forces canadiennes [note 3]	67 259	18 063
Créditeurs et charges à payer [note 6]	11 064	7 086
Tranche à court terme des emprunts au Fonds central des Forces canadiennes [note 7]	1 592	1 735
	79 915	26 884
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations [note 8]	560	549
Emprunts à rembourser au Fonds central des Forces canadiennes [note 7]	7 674	9 076
	88 149	36 509
Capitaux propres		
Capital d'apport	23 280	23 280
Écart de conversion cumulé	(1 130)	(1 547)
Déficit	(7 700)	(9 893)
	14 450	11 840
	102 599	48 349

Engagements [note 9]

Approuvé au nom du Comité de surveillance et de consultation sur les biens non publics :



 Dave Patel
 Chef des services financiers

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des résultats et du déficit

Exercices clos le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2025 \$	2024 \$
Ventes	114 391	116 321
Coût des ventes	88 206	92 323
Marge brute	26 185	23 998
Autres produits <i>[note 10]</i>	16 154	14 360
	42 339	38 358
Charges		
Salaires et avantages <i>[note 3 et 11]</i>	23 933	22 648
Autres charges d'exploitation <i>[notes 3 et 12]</i>	11 816	12 838
Amortissement des immobilisations corporelles	3 514	4 710
Intérêts sur les emprunts au Fonds central des Forces canadiennes	402	1 014
	39 665	41 210
Produits (pertes) avant redevances et contributions	2 674	(2 852)
Redevances et contributions <i>[note 13]</i>	(481)	(465)
Résultat net	2 193	(3 317)
Déficit au début de l'exercice	(9 893)	(6 576)
Déficit à la fin de l'exercice	(7 700)	(9 893)

État consolidé des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2025 \$	2024 \$
Activités d'exploitation		
Résultat net	2 193	(3 317)
Ajouter (déduire) des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 514	4 710
Désactualisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	11	9
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	–	(10)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et montants à recevoir	(3 392)	81
Stocks	(1 633)	1 188
Charges payées d'avance	(31)	183
Créances au titre de plans de crédit	(50 242)	–
Montant à verser au Fonds central des Forces canadiennes	49 196	23 401
Créditeurs et charges à payer	3 978	587
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 594	26 832
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(2 453)	(873)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 453)	(873)
Activités de financement		
Produits tirés de l'émission d'emprunts au Fonds central des Forces canadiennes	202	1 253
Remboursement d'emprunts au Fonds central des Forces canadiennes	(1 747)	(27 159)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 545)	(25 906)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(404)	53
Trésorerie au début de l'exercice	165	137
Incidence du taux de change sur la trésorerie	417	(25)
Trésorerie à la fin de l'exercice	178	165

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des opérations

CANEX effectue des activités commerciales pour le compte des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC ») et relève du chef d'état-major de la défense (« CEMD ») en vertu de ses capacités à l'égard des biens non publics (« BNP »).

Au Canada, ces activités consistent dans d'activités de commerce de détail menées aux bases, escadres et unités des Forces canadiennes sous l'enseigne CANEX ainsi que dans des programmes de fidélité menés conjointement avec des fournisseurs d'assurance, de services bancaires et de services publics. En Allemagne, les activités commerciales sont menées à la base aérienne de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord à Geilenkirchen (la « base aérienne de l'OTAN ») sous l'enseigne NATEX, conformément au contrat de concession (le « contrat de NATEX ») conclu entre CANEX et le siège de la composante E-3A de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN. CANEX exploite aussi AMSTO, intermédiaire administrative spécialisée au service du personnel militaire, qui facilite le traitement des réclamations d'assurance soumises en Allemagne et des remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de l'organisation mère CANEX et la totalité des comptes de ses filiales NATEX et AMSTO (ci-après appelées collectivement « CANEX »). Les transactions importantes entre ces entités et les soldes y afférents ont été éliminés.

Stocks

Les stocks, qui comprennent des produits de détail, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Pour déterminer le coût des stocks, on utilise la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour la réalisation de la vente, soit le coût direct des stocks. Voir aussi la note 12.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

*(en milliers de dollars canadiens)***Immobilisations corporelles***Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût, puis amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative selon les taux annuels suivants :

	Taux
Bâtiments	4 %
Amélioration aux bâtiments	9 %
Équipement informatique	25 %
Agencements et équipement	12 %
Véhicules motorisés	25 %
Système de point de vente	17 %

Les travaux en cours sont amortis lorsque l'actif est pratiquement achevé.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur exploitation et de leur éventuelle cession. Le montant de la perte de valeur est déterminé en mesurant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Aucun indicateur de dépréciation n'a été relevé ni au cours de l'exercice considéré ni au cours de l'exercice précédent.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations se rapporte aux coûts futurs estimés de l'enlèvement des réservoirs souterrains de stockage de carburant et est fondée sur l'expérience passée de CANEX dans l'enlèvement de tels réservoirs, la durée de vie utile estimée des réservoirs, les estimations externes et les exigences réglementaires gouvernementales. Du fait de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, un passif actualisé est comptabilisé et une majoration du même montant est appliquée à la valeur comptable de l'actif de longue durée respectif au moment de l'installation d'un réservoir. Pour déterminer le montant du passif initial, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux d'actualisation approprié pour des dates d'échéance qui coïncident avec celles des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation. Le montant ajouté aux immobilisations corporelles est amorti selon la méthode comptable applicable à l'immobilisation corporelle correspondante.

Après la comptabilisation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur comptable du passif est augmentée pour refléter l'écoulement du temps, puis ajustée des variations du taux d'actualisation actuel du marché ou des flux de trésorerie sous-jacents programmés nécessaires pour régler le passif.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Avantages sociaux futurs

CANEX participe au Régime de retraite des employés des Fonds non publics (« FNP ») des Forces canadiennes (« le Régime de retraite »), qui est un régime interentreprises contributif à prestations déterminées. Le Régime de retraite offre des avantages de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Essentiellement, l'ensemble des employés de CANEX sont admissibles au Régime de retraite.

Les cotisations de CANEX au Régime de retraite sont comptabilisées au titre d'un régime de retraite à cotisations déterminées puisque l'information disponible ne suffit pas à permettre leur comptabilisation au titre d'un régime de retraite à prestations déterminées. Pour cette raison, les cotisations de CANEX au Régime de retraite font partie des charges dans l'état consolidé des résultats et du déficit. Aucun actif au titre du régime de retraite n'a été comptabilisé dans le bilan consolidé.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord; que la livraison de marchandises a eu lieu ou que les services ont été rendus; que le prix que l'acheteur doit payer au vendeur est déterminé ou déterminable; et que le recouvrement du prix de vente est raisonnablement sûr. Les produits correspondent au montant de la contrepartie reçue, net des ristournes et taxes de vente. Les critères de constatation qui suivent doivent être respectés pour que des produits puissent être constatés.

Les produits découlant de la vente de marchandises sont constatés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien vendu ont été transférés à l'acheteur, ce qui se produit habituellement à la livraison du bien. CANEX comptabilise les produits tirés de ventes au titre de plans de crédit lorsque le client prend possession de la marchandise et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

Les ventes sont présentées compte non tenu des retours de la période considérée. Dans le cours normal des activités, les clients peuvent retourner les marchandises dans les 14 à 30 jours, en fonction de la catégorie de marchandises. Certaines marchandises ne peuvent pas être retournées. Les retours n'ont pas une valeur ou un volume significatif.

Les produits tirés d'une concession découlent de concessions fondées sur des conventions conclues entre CANEX et un concessionnaire. Les produits sont comptabilisés selon les modalités des conventions respectives, soit sur une base linéaire ou sur une base variable. Les produits sont déterminés selon la meilleure estimation de la direction. CANEX comptabilise d'abord un produit à recevoir, puis, à la réception des résultats du concessionnaire, procède à un ajustement.

Les produits liés à La Personnelle, compagnie d'assurances, correspondent aux commissions reçues et sont comptabilisés à la date d'effet des polices si le client a accepté la police ou n'a pas demandé l'arrêt de ses renouvellements, et si les risques et avantages ont été transférés.

Les autres produits, notamment ceux liés à la location, à la livraison, à la publicité et aux produits divers, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont offerts.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Garanties

Certaines des marchandises vendues par CANEX sont assorties de garanties du fabricant. Les services et les coûts associés à ces garanties étant pris en charge par des tiers, CANEX agit à titre d'intermédiaire dans le cadre de ces transactions. Ainsi, CANEX présente les produits tirés de la garantie après déduction des charges qui peuvent lui être associées.

CANEX n'assume pas la responsabilité des risques et des avantages associés aux obligations de garantie. Cette responsabilité est assumée par le fabricant ou le fournisseur du produit. Étant donné que CANEX n'a pas de responsabilité directe à l'égard des réclamations au titre des garanties, aucune provision ni aucun report de produits n'est comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Impôt sur le revenu

À l'instar d'autres fonds non publics, CANEX est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Conversion de monnaies étrangères

Établissements étrangers autonomes

Les éléments des états financiers consolidés sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel CANEX exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle de NATEX et d'AMSTO est l'euro. NATEX et AMSTO sont considérés comme des établissements étrangers autonomes.

CANEX utilise la méthode du cours de clôture pour convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes. Selon cette méthode, les actifs et passifs de NATEX et d'AMSTO sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges de NATEX et d'AMSTO sont convertis au cours de change moyen de la période et comptabilisés dans les activités consolidées. Les gains et les pertes résultant de la conversion des comptes de NATEX et d'AMSTO sont comptabilisés comme des écarts de conversion dans un poste distinct des capitaux propres.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

CANEX utilise la méthode temporelle pour la conversion des transactions libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont ajustés pour refléter le cours de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion ou du règlement sont pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Dans un premier temps, CANEX comptabilise à la juste valeur les instruments financiers créés, émis ou repris dans des conditions de pleine concurrence. Dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût amorti, ladite juste valeur est majorée ou diminuée des frais de financement et des coûts de transaction. Les actifs et passifs financiers issus d'opérations entre apparentés sont évalués au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, si l'on exclut les paiements d'intérêts et de dividendes.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, CANEX évalue ses instruments financiers détenus dans des conditions de pleine concurrence au coût amorti, y compris toute dépréciation, dans le cas des actifs financiers. Les actifs financiers et les passifs financiers découlant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, y compris toute dépréciation, dans le cas des actifs financiers.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût amorti ou selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition, CANEX évalue s'il existe des indications de dépréciation. Si c'est le cas, et que CANEX détermine que, durant l'exercice, un changement défavorable important est survenu dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, CANEX comptabilisera la diminution en tant que perte de valeur dans les activités consolidées. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût amorti ou selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition est comptabilisée aux résultats consolidés de l'exercice où la reprise a lieu.

Plans de crédit

CANEX offre du financement à la consommation dans le cadre du plan de crédit de CANEX, une facilité de crédit renouvelable offerte aux clients admissibles. Dans le cadre de ce programme, les clients peuvent acheter des biens et des services à crédit, sous réserve de limites et de modalités de remboursement prédéfinies. Le plan de crédit CANEX ne porte pas intérêt.

Les montants avancés dans le cadre des plans de crédit CANEX sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti, déduction faite d'une provision pour créances douteuses. Les produits tirés des ventes au titre du plan de crédit sont comptabilisés au point de vente, à condition que la recouvrabilité soit raisonnablement sûre.

Une provision pour créances douteuses est maintenue pour refléter les pertes sur créances estimées associées au plan de crédit de CANEX. La provision correspond à 1 % de l'encours total du solde du plan de crédit à la fin de l'exercice, selon les taux historiques de défaillance et l'évaluation du risque de crédit actuel par la direction. Les créances sont surveillées régulièrement, et les montants réputés irrécouvrables sont radiés de la provision. Les variations de la provision sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et du déficit à titre de charge de créances douteuses.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Utilisation d'estimations et de jugements importants

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont indiqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice visé.

L'incertitude relative à la mesure est l'incertitude liée à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible. Les coûts futurs estimés de l'enlèvement des réservoirs souterrains de stockage de carburant comportent une part d'incertitude relative à la mesure en raison de la variabilité intrinsèque des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Les coûts réels engagés peuvent différer considérablement des coûts estimés en raison de l'évolution des conditions du marché, des exigences réglementaires, des taux d'inflation et du calendrier des enlèvements de réservoirs. Le passif est initialement comptabilisé à la juste valeur, au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés. Il est par la suite ajusté pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations du taux d'actualisation ou des flux de trésorerie attendus.

La direction est d'avis que les hypothèses utilisées sont raisonnables et justifiables et que les informations fournies dans les états financiers consolidés reflètent adéquatement l'incertitude relative à la mesure.

3. Opérations entre apparentés

Le Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC »), qui offre des services bancaires et une aide financière dans le cadre des activités relevant de BNP aux bases, escadres et unités ainsi qu'à CANEX, exerce, lui aussi, ses activités sous l'autorité du CEMD en vertu des responsabilités de ce dernier à l'égard des BNP. Le montant à payer au FCFC, soit 67 259 \$ (18 063 \$ en 2024), ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement particulières. Par ailleurs, CANEX a des emprunts à rembourser au FCFC qui sont présentés séparément.

Avant le 1^{er} avril 2024, le FCFC achetait des comptes fournisseurs commerciales, des plans de crédit et des créances clients de CANEX. Le 1^{er} avril 2024, CANEX a racheté des comptes fournisseurs commerciales de 3 054 \$, des plans de crédit de CANEX de 51 519 \$ et des comptes clients de 2 388 \$ à leur valeur d'échange. En raison du rachat des plans de crédit de CANEX, les frais facturés par le FCFC à CANEX pour l'administration de ces soldes ont été de néant pour l'exercice considéré (515 \$ en 2024).

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Frais d'utilisation des services de soutien

Les SBMFC fournissent des services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines à CANEX. Les frais d'utilisation correspondant à ces services ont été versés directement aux SBMFC avant le 1^{er} avril 2024 et par l'intermédiaire du FCFC, en 2025. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont comptabilisées dans les autres charges d'exploitation de CANEX à leur valeur d'échange de 3 632 \$ (3 721 \$ en 2024).

Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale (« MDN »), un ministère fédéral canadien, met des terrains et installations à la disposition de CANEX. En outre, il achète et fournit des services pour le compte de CANEX et sans frais pour CANEX. Ces services comprennent les paiements versés en remplacement d'impôts ainsi que l'offre de services juridiques et environnementaux et d'autres services consultatifs. La juste valeur des installations et des services que le MDN a fournis à CANEX n'a pas été déterminée et, par conséquent, n'a pas été comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Les contributions du MDN au financement des coûts salariaux, d'un montant de 3 169 \$ (3 108 \$ en 2024), sont comptabilisées à leur valeur d'échange et sont portées en diminution des charges salariales au poste salaires et avantages de l'état consolidé des résultats et du déficit.

4. Créances au titre de plans de crédit

Des plans de crédit de CANEX ont été rachetés par le FCFC en date du 1^{er} avril 2024 [note 3]. À la fin de l'exercice, CANEX a comptabilisé une provision pour pertes futures potentielles estimées égale à 1 % du solde des créances au titre de plans de crédit de 50 749 \$ (néant en 2024), soit 507 \$ (néant en 2024), ce qui a porté le solde net de ces créances à 50 242 \$ (néant en 2024).

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'établissaient comme suit :

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	49 302	34 082	15 220
Améliorations aux bâtiments	25 600	21 450	4 150
Équipement informatique	2 298	2 171	127
Agencements et équipement	12 645	9 681	2 964
Véhicules motorisés	308	305	3
Système de point de vente	10 337	9 552	785
Travaux en cours	2 599	–	2 599
	103 089	77 241	25 848

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	49 976	32 917	17 059
Améliorations aux bâtiments	25 383	20 227	5 156
Équipement informatique	2 141	2 064	77
Agencements et équipement	12 369	9 204	3 165
Véhicules motorisés	299	283	16
Système de point de vente	10 325	9 364	961
Travaux en cours	475	–	475
	100 968	74 059	26 909

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

6. Créditeurs et charges à payer

Le 1^{er} avril 2024, CANEX a racheté ses comptes fournisseurs commerciales du FCFC (note 3). Les créditeurs et charges à payer consistent dans ce qui suit :

	2025 \$	2024 \$
Comptes fournisseurs commerciales et autres passifs	6 770	2 717
Passifs liés à des programmes de fidélité	3 027	2 807
Passifs liés à la paie	1 228	1 428
Montant à payer au gouvernement	39	134
	11 064	7 086

Passifs liés à des programmes de fidélité

CANEX offre un programme de fidélité, Primes Une FC CANEX, qui accorde à ses membres un point de récompense pour chaque dollar dépensé en achats admissibles. Les points peuvent être échangés par tranches de 10 \$, en sachant que 80 points valent 1 \$. Les points expirent s'ils ne sont pas gagnés ou échangés dans les 24 mois.

L'estimation du passif s'appuie sur les tendances historiques en matière de rachat et d'expiration. À la date de clôture, CANEX dispose de suffisamment de données pour estimer raisonnablement les points à accorder et leur valeur.

7. Emprunts au Fonds central des Forces canadiennes

Les emprunts au FCFC portent intérêt au taux fixe de 4 % (4 % en 2024) par année. Ils ne sont pas assujettis à des clauses restrictives et sont non garantis. L'échéance de ces emprunts varie de deux mois à 19 ans. Les remboursements de capital pour les cinq exercices à venir et pour la suite se présentent comme suit :

	\$
Exercices clos le 31 mars	
2026	1 592
2027	1 364
2028	1 155
2029	1 199
2030	865
Par la suite	3 091
	9 266
Moins la tranche à court terme	1 592
	7 674

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

*(en milliers de dollars canadiens)***8. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

Le total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est d'environ 720 \$ (valeur actualisée de 560 \$) et devrait être engagé au cours des 18 prochains exercices. Du total du passif comptabilisé au bilan consolidé au 31 mars 2025, aucun montant ne devrait être payé au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice, aucun montant (néant en 2024) n'a été versé au titre de la mise hors service de réservoirs de carburant.

9. Engagements

CANEX s'est engagée à verser des paiements annuels minimaux en vertu de conventions d'approvisionnement en carburant, à savoir :

	<u>\$</u>
Exercices clos le 31 mars	
2026	616
2027	412
2028	309
2029	282
2030	<u>174</u>
	<u>1 793</u>

Les paiements annuels minimaux ont été calculés en fonction du prix moyen du carburant, soit 1,31 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 juillet 2025, et du prix d'achat annuel minimal du carburant stipulé dans chaque convention.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

10. Autres produits

	2025 \$	2024 \$
La Personnelle, compagnie d'assurances	6 353	5 285
Concessions	4 309	4 099
Redevance BMO	2 157	1 734
Location et livraison	1 693	793
Autres commissions (franchise de droits, bureau de poste)	520	521
Reconnaissance des FC	446	597
Divers	189	327
Autres – NATEX et AMSTO	169	222
Programme de chauffage au mazout	148	172
Publicité	114	124
Produits d'intérêts – NATEX et AMSTO	56	486
	16 154	14 360

11. Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite. La part des cotisations au Régime de retraite de CANEX revenait à néant pour l'exercice considéré, ce qui s'explique par un congé de cotisation réglementaire de l'employeur à compter du 1^{er} juin 2023. En 2024, la part de CANEX s'était fixée à 237 \$, et ce montant avait été présenté à titre de charges dans l'état consolidé des résultats et du déficit.

Les évaluations actuarielles préparées en date du 31 décembre 2024 ont fourni l'information suivante sur le Régime de retraite multi-employeurs selon le principe de la continuité du Régime de retraite :

	2025 \$	2024 \$
Actif net disponible pour le service des prestations	592 256	545 937
Obligation actuarielle au titre des prestations de retraite	(442 739)	(404 311)
	149 517	141 626

Selon le principe de la continuité du Régime de retraite, cette évaluation compare la valeur des actifs du Régime avec la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au titre des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Après l'intégration d'un ajustement de type lissage de l'actif, cette évaluation a donné lieu à un surplus de 120 187 \$ (138 783 \$ en 2024).

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Inversement, selon le principe de la solvabilité ou de liquidation hypothétique, le Régime de retraite est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées conformément aux règles d'imposition en vigueur et dans des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un surplus de 99 700 \$ (77 240 \$ en 2024).

Ces évaluations sont utilisées pour déterminer les cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. En raison d'une évaluation favorable et conformément aux lignes réglementaires, la prochaine évaluation actuarielle du Régime aux fins de capitalisation sera effectuée au 31 décembre 2027.

12. Autres charges d'exploitation

	2025 \$	2024 \$
Frais d'utilisation des services de soutien (comptabilité, technologies de l'information et ressources humaines) [note 3]	3 632	3 721
Services (nettoyage, livraison, consultation)	3 325	3 199
Installations	2 049	2 009
Marketing et publicité	1 555	1 320
Frais (recyclage, carte de crédit, terminal)	1 186	1 285
Autres charges (créances douteuses, fournitures, déplacements, matériel)	69	1 304
	11 816	12 838

Les autres charges comprennent un crédit de 2 192 \$ au titre d'un ajustement des stocks lié aux rabais accordés par les fournisseurs.

13. Redevances et contributions

NATEX a versé une contribution de 481 \$ (465 \$ en 2024) à la base aérienne de l'OTAN et au 1^{er} Bataillon de transmissions de l'OTAN. Les contributions de NATEX sont fondées sur divers pourcentages des ventes à la consommation, conformément aux contrats respectifs de NATEX.

14. Risques financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. CANEX est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé, notamment ses créances au titre de plans de crédit. Le manquement de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes. CANEX atténue ces pertes au moyen de vérifications du crédit et de limites de crédit, et en ayant recours à des agences de recouvrement lorsque les plans de crédit sont en défaut.

Notes des états financiers consolidés

31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Risque de change

La majorité des transactions de CANEX sont libellées en dollars canadiens. Le risque de change est lié en grande partie aux articles achetés au Canada et destinés aux activités de NATEX et d'AMSTO, ainsi qu'aux passifs financiers s'y rapportant, la vente de ces articles étant libellée dans une monnaie étrangère, principalement l'euro.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix et des taux du marché. Le risque lié au taux d'intérêt que court CANEX est principalement lié à ses plans de crédit et à ses emprunts au FCFC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que CANEX éprouve des difficultés à s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers avant leur date d'échéance. Ce risque s'applique à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. CANEX atténue ce risque en gérant ses relations avec l'apparenté à qui la plupart des passifs sont dus. Cette relation permet la négociation de modalités de remboursement flexibles, réduisant ainsi la probabilité d'une insuffisance des liquidités.

15. Activités de NATEX et d'AMSTO

Les états financiers consolidés de CANEX incluent les résultats d'exploitation de NATEX et d'AMSTO. L'information financière concernant NATEX et AMSTO se résume comme suit :

	2025	
	€	\$
Total des actifs	4 825	7 498
Ventes et autres produits	6 828	10 197
Perte avant redevances et contributions	355	531
	2024	
	€	\$
Total des actifs	5 537	8 090
Ventes et autres produits	7 438	10 872
Perte avant redevances et contributions	168	246

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres d'exercices antérieurs ont été reclassés à des fins de conformité à la présentation de l'exercice considéré.